

SOMIPHOS

E.P.E

S.P.A



صوميفوس
ش.ذ.م.ع

Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Complexe Minier de Djebel Onk

BIR EL ATER LE : 21/09/2025

Complexe Minier De Djebel Onk Bir El Ater		Fournisseur
Demande de prix N°	25/46228/07/MT.D	
Nombre de pages :	03	
Affaire suivie par :	DJEDAI M TAHAR	
Pour :	Sondeuses	

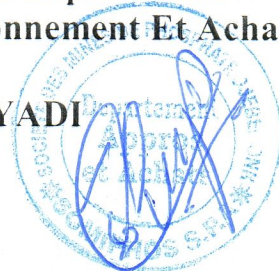
Monsieur,

Le Complexe Minier invite ses fournisseurs à présenter leur meilleure offre technique et financière pour répondre aux besoins décrits dans la demande de prix, selon les instructions du document de consultation **ci-joint**. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N° Poste	Désignations et spécifications techniques	Unité	Qtés
01	Compresseur Clim 3222 32453 25	U	03
02	Apml Module 32223149 97	U	02
03	Panneau tactile (commande) 32223498 72	U	02
04	Courroie moteur 3222 3359 11 x 5750 5327 10	U	02

pl Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats

S.AYADI



Document de consultation (DDC)
Demande de prix N° 25/46228/07 DMT

1. Modalités de Soumission des Offres

Les offres doivent nous parvenir au plus tard le : **12/10/2025 à 11h00**

Par l'un des moyens suivants :

- Par e-mail : **appros.cmdo.somiphos@gmail.com**

- Sous pli fermé anonyme portant la mention à ne pas ouvrir sauf par la C.O.P.E.O.

À déposer à l'adresse suivante : Secrétariat de la Direction du Complexe Minier, sis à la cité 06 Mai, Bir El Ater 12200.

Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts :

- Une Offre Technique
- Une offre Financière

Ces deux volets doivent être transmis dans le même envoi (mail ou pli fermé anonyme).

Contact pour clarifications :

Toute demande de précision doit être adressée au plus tard 5 jours avant la date limite de dépôt des offres par :

Télé/Fax : 037 64 37 36

E-mail : **dmr.somiphos@gmail.com**

2. Obligations Administratives et Documents à Fournir :

Les offres doivent impérativement :

- Mentionner le numéro de la présente demande de prix.
- Indiquer les informations fiscales du soumissionnaire :
 - Registre de Commerce
 - Numéro d'Identification Fiscale (NIF)
 - Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
 - Numéro d'Imposition

2.1 Validité des Offres :

Une durée de validité minimale de quarante (40) jours, à compter de la date limite de réception des offres, est exigée.

2.2 Conditions de Paiement :

Paiement à terme différé de quarante-cinq (45) jours après réception conforme et acceptation des produits ou services.

2.3 Conditions de Livraison :

- Livraison obligatoire sur le site de SOMIPHOS – Bir El Ater.



2.3 Conditions de Livraison :

- Livraison obligatoire sur le site de SOMIPHOS – Bir El Ater.
- Tous les frais annexes (transport, manutention et autre...) doivent être inclus dans l'offre.
- La livraison des commandes sur le site du client à Bir El Ater est obligatoire. Une remise pour frais de transport est négociable dans le cas contraire.

2.4 Garantie :

Merci de préciser clairement la durée de garantie des produits ou services proposés, exprimée en mois ou en heures d'utilisation, couvrant les défauts de fabrication et les dysfonctionnements éventuels.

3. Critères d'Évaluation des Offres

L'attribution des commandes se fera sur la base d'une évaluation globale, en référence aux critères suivants. La commission demeure seule habilitée à juger du caractère urgent d'un besoin, en tenant compte des arguments présentés par les services demandeurs.

3.1 Qualité technique

Les produits ou services doivent respecter les spécifications, être fiables, durables et adaptés à l'usage prévu.

3.2 Disponibilité immédiate

En cas d'urgence (selon appréciation de la commission), priorité aux offres disponibles immédiatement pour éviter tout retard.

3.3 Adaptation aux besoins opérationnels

L'offre doit répondre aux contraintes du terrain. Un coût plus élevé peut être justifié si la solution garantit la continuité des opérations.

3.4 Rapport qualité/prix global

L'évaluation prend en compte l'ensemble des coûts, y compris ceux liés à une éventuelle indisponibilité du produit ou service.

3.5 Garantie et service après-vente

Qualité et durée de la garantie, rapidité d'intervention en cas de problème, et disponibilité de la PDR.

4. Conditions Générales de Consultation

4.1 Réception des Produits ou Services :

Les fournitures ou prestations doivent répondre strictement aux exigences techniques spécifiées dans notre demande. Des tests et contrôles de conformité seront effectués à la réception.

4.2 Règles spécifiques selon le type de consultation :

- En cas de consultation ordinaire : toute offre non conforme aux conditions de recevabilité sera automatiquement rejetée.
- En cas de consultation confidentielle : les offres seront analysées par les commissions internes conformément à la procédure d'achat en vigueur. Toute offre non conforme sera écartée.

 **Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats**

S.AYADI



Les produits ou services doivent respecter les spécifications, être fiables, durables et adaptés à l'usage prévu.

5.2 Disponibilité Immédiate

En cas d'urgence (selon appréciation de la commission), priorité aux offres disponibles immédiatement pour éviter tout retard.

5.3 Adaptation aux Besoins Opérationnels

Une solution plus coûteuse peut être retenue si elle garantit la continuité des opérations.

5.4 Rapport Qualité/Prix Global

L'évaluation intègre tous les coûts, y compris ceux liés à une éventuelle indisponibilité.

5.5 Garantie et Service Après-Vente

Seront pris en compte : la qualité et la durée de la garantie, la réactivité en cas de problème et la disponibilité des pièces de rechange.

6. Cas d'Exclusion des Offres

Sont exclues sans examen les offres :

- Incomplètes ou hors délai
- Sans documents administratifs exigés
- Sans délai de livraison ou de garantie précisé
- Non conformes aux spécifications techniques
- Avec prix non exprimés en dinar algérien ou non fermes
- Présentant un délai incompatible avec les besoins du client

7. Conditions Générales de Consultation

7.1 Réception des Produits ou Services

Les produits ou services doivent répondre aux exigences techniques.



Des **tests de conformité** seront effectués à la réception. En cas de non-conformité ou de défaut, **des réserves écrites** peuvent être émises, pouvant entraîner **un rejet partiel ou total de la commande sans compensation**.

7.2 Pénalité de Retard

Taux : **0,5 % du montant total HT par jour de retard**, plafonné à **10 %**.

Cette pénalité est sans préjudice des autres recours (résiliation, indemnisation...).

 **Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats**

S.AYADI

